



Compromis à peine signé, revente avec plus-value...possible?

Par **jennyoli**, le **13/04/2008** à **17:04**

bonjour, voilà le problème auquel je suis confrontée : j'ai fait appel à une agence immobilière pour la vente de ma maison, avec une clause d'exclusivité pour cette agence durant 3 mois. Un acheteur s'est présenté, un compromis de vente a été signé. Or, quelle ne fut pas ma surprise de constater, **[s]uniquement 2 jours après la signature du compromis de vente[s]**, la revente via cette même agence de ma maison en 2 parties (maison d'une part, jardin d'autre part pour terrain constructible), avec pour le nouveau vendeur une plus-value de 60.000 € par rapport au prix où je lui ai vendu!!! je précise que la maison et le terrain sont revendus par la même agence qui a vendu ma maison...ma question est donc : en ont-ils le droit? l'agence ne m'a pas dit qu'elle pouvait vendre ma maison en 2 parties... pourquoi l'a-t-elle fait avec le nouvel acquereur, qui s'est ainsi empressé de la revendre dès le compromis de vente signé? ai-je un recours? il va de soi que si j'avais su que je pouvais vendre ma maison en 2 parties avec une telle plus-value, je l'aurais fait immédiatement !!! merci de m'éclairer et de m'indiquer quels sont mes eventuels recours...